

## FILIERE SOCIALE - SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE -

	Indemnité de sujétions spéciales	Indemnité spéciale de sujétions (1)	Prime de service (2)	Indemnité forfaitaire dimanche	Prime spécifique	Prime d'encadrement	Indemnité horaire pour travaux supplémentaires	Prime de service et de rendement (3)	
	Montant mensuel	Taux moyen annuel		Pour 8 heures de travail effectif Montant au 01/02/2017	Montant mensuel forfaitaire au 01/03/2007	Montant mensuel forfaitaire au 01/03/2007		% du TBMG	Taux moyen annuel au 01/02/2017
<b>ASSISTANT TERRITORIAL MEDICO TECHNIQUE</b>									
Assistant territorial médico-technique cadre de santé	13/1900 <sup>ème</sup> du TBA		7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €	91.22 €	OUI		
Assistant territorial médico-technique classe supérieure		3 315.00 €					OUI	5	1 336.46 €
Assistant territorial médico-technique classe normale		3 173.00 €					OUI	5	1 115.80€

(1) le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen fixé par grade

(2) Taux individuel maximum (dans le respect du crédit global) : 17% du traitement brut

(3) Le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen fixé par grade